



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'EST LYONNAIS  
DÉPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 2024-12-35**

**Marchés 22-022 et 22-012– Travaux de  
voirie - Avenant n° 1 - Transmission  
universelle de patrimoine**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni à Colombier Saugnieu, Salle Etoile du Nord, sous la présidence de Monsieur Daniel Valéro.

Date de la convocation : le 11 décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (34) :

M. Athenol, Mmes Auquier, Bergame, M. Bousquet, Mmes Callamard, Carretti, Chabert, M. Champeau, Mmes Di Murro, Duboisset, M. Dubuis, Mmes Fadeau, Farine, Fioroni, Gautheron, MM. Giroud, Humbert, Ibanez, Jourdain, Mmes Jurkiewiez, Liatard, MM. Marmonier, Mathon, Mecheri, Mercier, Mmes Monin, Notin, Nicolier, Pinton, Reype-Allarousse, M. Ruz, Mme Santesteban, MM. Valéro et Villard.

Absents/excusés (6) : MM. Chevalier, Collet, Mme Deliance, MM. Fiorini, Laurent et Lièvre.

Pouvoirs (4) :

M. Chevalier donne pouvoir à M. Dubuis.

M. Collet donne pouvoir à M. Champeau.

Mme Deliance donne pouvoir à Mme Callamard.

M. Fiorini donne pouvoir à Mme Fioroni.

M. Lièvre donne pouvoir à M. Valéro.

Secrétaire de séance : Mme Reype-Allarousse.

Mesdames, Messieurs,

L'entreprise MOULIN est titulaire du marché numéroté 22.022 relatif au programme de voiries et ouvrages communautaires pour la période 2022-2026 - Lot 2 « secteurs de Saint Bonnet de Mure et de Saint Laurent de Mure » et co-traitant sur le marché 22-012 Entretien des voies communautaires et ouvrages annexes - lot 2 secteur Nord - Communes de Colombier Saugnieu, Genas, Jons et Pusignan.

Dans le cadre d'une réorganisation interne du groupe RAZEL-BEC, il a été décidé la transmission universelle du patrimoine de la société MOULIN TP à la société RAZEL-BEC SAS, actionnaire unique de la société MOULIN BTP, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Dès lors, RAZEL-BEC SAS reprend l'ensemble des droits et obligations de la société MOULIN BTP relatives aux marchés précités.

Les nouvelles informations à prendre en compte sont les suivantes :

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2024-12-35

**Marchés 22-022 et 22-012– Travaux de  
voirie - Avenant n° 1 - Transmission  
universelle de patrimoine**

*Raison sociale : RAZEL-BEC*

*Enseigne : MOULIN BTP*

*Adresse : 38 Petite rue de la Plaine – 38300 BOURGOIN JALLIEU*

*Téléphone : 04.74.43.69.10*

*Mail : [contact.moulin@razel-bec.fayat.com](mailto:contact.moulin@razel-bec.fayat.com)*

*SIRET : 562 136 036 00976*

L'avenant n'a aucune incidence financière sur les marchés et les coordonnées bancaires à utiliser restent identiques.

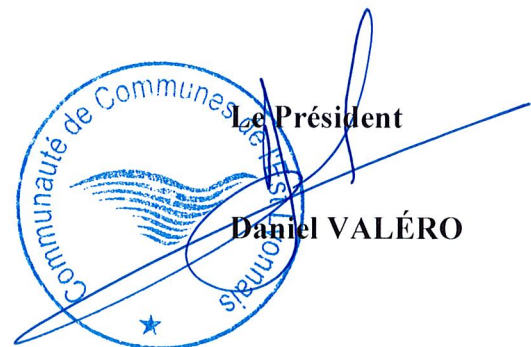
\*\*\*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant relatif à la transmission universelle de patrimoine



**Le Président**  
**Daniel VALÉRO**

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

*Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif. Il peut être saisi par le biais du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*